



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

services à la personne

Question écrite n° 132296

Texte de la question

Mme Josette Pons attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur l'extension par décret de l'avenant salaire n° 37 signé entre les partenaires sociaux et les particuliers employeurs le 8 avril 2010, avec un avis d'extension publié au *journal officiel* le 24 juillet 2010, sur le tarif horaire applicable à la partie « Aide Humaine » de la prestation de compensation du handicap (PCH) en emploi direct. En effet, cette extension n'ayant pas été mise en oeuvre, les tarifs applicables à ce domaine de la PCH, sont inférieurs à la valeur du SMIC, depuis le 1er janvier 2012. Elle lui demande par conséquent quelles mesures le Gouvernement entend mettre en oeuvre à ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Josette Pons](#)

Circonscription : Var (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132296

Rubrique : Services

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 2012, page 3144

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)